

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-402-1930 promulguant le décret du 26 mars 1930 étendant à certains personnels coloniaux le bénéfice de l'allocation exceptionnelle attribuée aux fonctionnaires de l'Etat décret du 15 septembre 1928.

n° 13-402-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 mai 1930

Numéro JO
n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro
31 mai 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue annulée à la colonie par décret rendu applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles lois décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu de décret du 26 mars 1930. étendant à certains personnels coloniaux le bénéfice de l'allocation exceptionnelle attribuée aux fonctionnaires de l'Etat par le décret du 15 septembre 1928;

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 26 mars 1930 étendant à certains personnels coloniaux le bénéfice de l'allocation exceptionnelle attribuée aux fonctionnaires de l'Etat par le décret du 15 septembre 1928.

Art.2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC,